

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME CORINNE CHABAUD

DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 16 Décembre 2016

OBJET : Actions en faveur de la préservation de la biodiversité : programme 2016

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 16 Décembre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé dans le cadre de l'aide aux actions en faveur de la biodiversité :

- d'attribuer un montant total de subventions de 84 100 € répartis comme suit :

- Syndicat Mixte de Gestion du Parc Naturel Régional de Camargue :	8 100 €
- Syndicat Mixte de Gestion du Parc Naturel Régional des Alpilles :	8 000 €
- Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône :	6 000 €
- Aix Marseille Université :	30 000 €
- Conservatoire Botanique National Méditerranéen :	22 400 €
- Métropole Aix-Marseille Provence :	9 600 €

- d'autoriser la signature des conventions correspondantes jointes au rapport.

La dépense totale sera prélevée sur les crédits mis à disposition au titre de l'exercice 2016 dont la dotation est suffisante, chapitre 65.

A l'unanimité

ADOPTE

**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé

**Nathalie Tarrisse
Directrice**

du Service des Séances de l'Assemblée